

Monsieur CASELLI
Président
Marseille Provence Métropole
Le Pharo
58, Bd Charles Livon
13007 Marseille

Marseille, le 18 novembre 2011

Monsieur le Président,

Par une décision en date du 25 octobre 2011, le TGI a rejeté votre demande d'expulsion immédiate de familles Roms qui depuis quelques semaines stationnent, faute de mieux, sur une voie publique rue Zoccola. Cette décision est assortie d'une mise en cause de la mairie de Marseille et de la Communauté Urbaine considérées comme responsables d'une telle situation.

« Il n'est pas contestable que le trouble à l'ordre public est généré par l'impossibilité pour cette communauté de pouvoir s'implanter sur des terrains mis à leur disposition par la municipalité ou la communauté urbaine » Selon les attendus du tribunal, il est donc de votre responsabilité de proposer avant le 17 décembre prochain les modalités permettant à ces familles de vivre dans des conditions dignes.

Nous vous demandons donc de nous faire connaître vos intentions susceptibles de répondre avant le 17 décembre aux attendus du Tribunal de Grande Instance. Pour notre part nous veillerons à ce que, à cette date, les familles ne se voient pas contraintes une fois de plus à poursuivre leur errance.

Nous attirons enfin votre attention sur la récente décision des instances européennes qui condamnent : *« La France qui a violé à la fois les règles relatives au droit au logement et celles en vigueur en matière d'expulsions »*

Veillez croire, Monsieur le Président, à nos sentiments respectueux.